



COMMUNE : 439 MOUY
ARRONDISSEMENT : 60 CLERMONT
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ST JUST EN CHAUSSEE

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 785 603	56,04	122,20	4 863 000	2 725 225	56,04	2 725 925,00
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50 271	75,17	134,85	51 000	38 337	75,17	38 337,00
Taxe d'habitation (TH)	450 951	19,50	50,26	319 300	62 264	19,50	62 264,00
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	2 825 826		2 825 826,00
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)	$2825826 = 100$				
Taxe d'habitation (TH)	2825826				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			74833 117 460 748313	164 079	73221 398 421	- 131 967	547 993

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
2825826,00		547 993		3308819,00

A BEAUVAIS

Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-LUC BRENNER

Le 15 Mars 2025
Pour la Commune,
Philippe Bessière

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

3308819,00 - 131967 = 2693859,00



COMMUNE : 439 MOUY
ARRONDISSEMENT : 60 CLERMONT
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ST JUST EN CHAUSSEE

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS				2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES			
Taxe foncière bâtie :				Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes			
a. Personnes de condition modeste				a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques			
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte				b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques			
c. Locaux industriels				Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques			
d. Logements sociaux et longue durée				a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques			
				b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques			
Taxe foncière non bâtie				c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques			
Taxe d'habitation :				Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres			
a. Dotation pour perte de THLV				a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes			
b. Mayotte				b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES			
Cotisation foncière des entreprises :				3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)			
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire				a. Résidences secondaires et assimilées		b. TVA prév. (comp. CVAE)			
b. Base minimum				b. Logements vacants soumis à la THLV		c. Coefficient correcteur			
c. Locaux industriels				c. Bases dégrevées hors locaux vacants		d. Taux FB commune 2020			
d. Autres allocations				d. Bases dégrevées locaux vacants		e. Taux FB département 2020			
				e. Bases dégrevées majo THS		>>>			
				>>>		0			
				>>>		0,953442			
				>>>		34,50			
				>>>		21,54			
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX									
6.1. TAUX PLAFONDS									
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds		Taux des EPCI		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)		
	national 11	départemental 12	de 2025 13	de 2024 14					>>>
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	49,88	124,70	2,50000			122,20		>>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	55,20	138,00	3,15000			134,85		>>>
Taxe d'habitation (TH)	23,88	22,76	59,70	9,44000			50,26		>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>			>>>		>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...									
a. ...la diminution sans lien a été appliquée				>>>		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés				>>>		a. Tx moy. 75% départemental		12,10	
						b. Taux maximum de la majo		>>>	
								la fiscalité professionnelle unique	
								25,46	